

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

de la commission chargée d'étudier le Préavis n°2

du 3 février 2006

Concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 429'000.- pour raccorder à Internet tous le P.C. des bâtiments scolaires de la commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mme et MM. Delphine Perret Naguib, Jacques Martin, Christian Pauli, Michel Werkle, Bart Wind et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé à l'Hôtel de Ville le 14 mars 2006.

La commission a entendu avec intérêt M. le syndic Rémy Jaquier, MM Giancarlo Valceschini (directeur Collège Pestalozzi) et Didier Wulliamoz (informatique). Elle les remercie pour leurs renseignements.

1 Relation Canton-Commune

La séparation des tâche Canton commune, en matière scolaire laisse uniquement aux communes la mise à disposition et l'entretien des bâtiments. Ce qui se traduit sur le plan informatique: pour le Canton: l'acquisition et l'entretient du matériel, du logiciel et la formation. Pour la commune, la charge si situe uniquement au niveau du réseau. Le canton a posé le principe qui veut que tout enfant scolarisé doit avoir accès à l'internet. Donc toutes le classe devrait être équipée en conséquence. La date butoir est en 2012. Actuellement le canton n'a posé aucune obligation aux communes.

2 Décision municipale

L'intervention de M. Vuagniaux du 1er décembre 05 montrait que les écoles d'Yverdon-les-Bains se trouve "à la traîne" en matière de mise en réseau des classes. La municipalité à décidé de ne pas attendre que le canton oblige les commune pour permettre aux écoles Yverdonnoise de ne pas prendre du retard dans le domaine de l'internet. De cette manière les établissements scolaires Yverdonnois vont pouvoir utiliser de manière plus intensive les technologies de l'information et de la communication (TIC)

3 Bénéfice des TIC

Les bénéfice des TIC se situent tant sur le plan pédagogique qu'administratif.

3.1 Pédagogiques

L'utilisation des réseaux pédagogique (édunet) va permettre (entre autre):

- Accroître l'éventail des méthodes.
- développer la créativité et la productivité.
- amener chacun à un niveau de compétence dans l'utilisation des TIC.
- améliorer la recherche, le traitement et la diffusion des documents (partage des ressources)

3.2 Administratifs

Le réseau pédagogique va permettre de simplifier et accélérer la circulation de l'information en privilégiant notamment le courrier électronique face au papier.

4 Aspect technique

4.1 Connecter les bâtiments à l'internet

Comme expliqué dans le préavis, les grands bâtiments seront connectés par la fibre optique. Les plus petits le seront par une connexion ADSL fournie par Swisscom. Tous les frais liés à ces connexions ADSL seront payés par le Canton. Les frais décrits dans le préavis sont uniquement les frais d'installation de la fibre.

4.2 Câbler les bâtiments

Le collège des Cheminets est déjà câblé. C'est pour cette raison qu'il n'apparaît pas dans la liste des lieux à câbler. Les frais de câblage interne sont uniquement dus à la pose de câble ethernet dans les différentes classes.

4.2.1 Câblage alternatif (WiFi- CPL)

Une mise en réseaux alternative a été envisagée. Mais actuellement seul le câble semble être efficace sur la durée. Le câblage ne nécessite aucun entretien. C'est une technologie bien connue et très acceptée. La technologie Wireless (WiFi) nécessite plus d'entretien et comporte une composante psychologique non négligeable (acceptation des ondes). Le CPL (Courant Porteur en Ligne, passage d'un réseau ethernet par le réseau électrique) semble poser des problèmes d'interférences avec les ondes courtes.

4.2.2 Coût des travaux

Le coût des travaux semble assez élevé pour un "simple câblage". Les prix ont été estimés par analogie avec un bâtiment devisé par un électricien. Les coûts estimés comprennent donc une bonne marge, mais les prix pratiqués par les électriciens sont élevés selon M. Didier Wulliamoz.

5 Conclusion

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 du préavis n° 2 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 28 mars 2006